



Extrait du Procès-verbal du 11 juillet 2022

Ou

Copie de Résolution

## **Corporation Municipale du Village de Tring-Jonction**

À la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Tring-Jonction  
**tenue le 11 juillet 2022** et à laquelle étaient présents son honneur le maire

**M. Mario Groleau**

et les conseillers suivants : M. Marco Roy, M. Mario Mathieu et M. Michel Roy.

les conseillers absents : Joël Giguère, Marc Paré et Mireille Lessard.

La résolution suivante portant le numéro 22-07-174 a été adoptée.

### **Havre l'Éclaircie - Municipalité alliée contre la violence conjugale**

ATTENDU que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2015, l'ensemble des services de police du Québec ont enregistré 19 406 infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;



En conséquence, il est proposé par Mario Mathieu et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Tring-Jonction s'allie contre la violence conjugale.

Adoptée.

EXTRAIT CONFORME,  
CERTIFIÉ CE 12 juillet 2022

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER-TRÉSORIER